

SIEV : Ce qui a changé dans l'identification

Synthèse de Marie-Bernadette PAUTET



Rubriques :

Contexte	1
Ce qui change sur le certificat.....	2
La présentation du nouveau certificat (recto)	5
La présentation du nouveau certificat (verso).....	6

Contexte

Le SIEV (Société d'Identification Electronique Vétérinaire) remplit une mission de service public qui lui est déléguée par l'état.

Il a plusieurs rôles :

- Il distribue aux vétérinaires les kits de pose des transpondeurs qu'il reçoit des fabricants : le SIEV effectue un reconditionnement par 10 en joignant à chaque kit les documents à remplir lors de l'identification de l'animal, et il gère les stocks ;
- Il distribue les numéros de tatouage aux vétérinaires ou tatoueurs agréés ;
- Il distribue les passeports européens aux vétérinaires ;
- Il enregistre les données d'identification retournées par les vétérinaires ou les tatoueurs agréés ;
- Il gère le fichier national des Carnivores Domestiques autres que les Chiens (anciennement appelé « fichier national félin »).


Il y a environ 35 personnes qui travaillent au SIEV, dont les locaux sont à l'Hay les Roses.

Le SIEV a récemment fait évoluer la procédure d'enregistrement d'une identification, aussi il était important pour le LOOF de comprendre les modifications effectuées pour mieux informer les éleveurs et travailler en cohérence avec le SIEV.

Le but de ce compte-rendu est donc de passer cette information auprès des éleveurs.

Ce qui change sur le certificat

Le formulaire ci-dessous est celui que va remplir votre vétérinaire sur la base des informations que vous allez lui fournir sur vous et sur l'animal à identifier.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Société d'Identification Électronique Vétérinaire

112-114 avenue Gabriel Péri - 94246 L'Hay-Les-Roses Cedex
Tél. : 01 55 01 08 00 439 548 165 R.C.S. PARIS

Identification des carnivores domestiques
(Arrêté du 2 juillet 2001 AGRG 0101247A)

CERTIFICAT PROVISOIRE D'IDENTIFICATION

Les informations soulignées sont obligatoires.

Date d'implantation

J J M M A A A A

DÉTENTEUR : *(1 seul détenteur possible)* valide 4 mois à compter du :

Le détenteur est un particulier Le détenteur est un professionnel

M. Mme. Mlle. Personne morale N° de SIRET

Nom
Raison sociale
Prénom

Étage-Escalier
Appartement
Bâtiment-Résidence

N° de voie Voie

Lieu-dit ou Boîte Postale

Code postal Localité

Pays France Autre

Téléphone 1 International 0 Téléphone 2 International 0

ANIMAL Chien Chat Furet Les informations "Animal" indiquées ci-dessous ne préjugent pas d'une expertise ultérieure de l'animal.

Sexe Mâle Femelle Né(e) le J J M M A A A A Catégorie Décédé(e) le J J M M A A A A

Nom d'usage

OUI Code race ⁽¹⁾ Race

Nom de naissance

Robe

(1) Table au verso de ce document

NON Code race apparentée ⁽¹⁾ Croisé Type racial

Robe

Poil

IDENTIFICATION 1^{ère} identification Emplacement :

Complémentaire Illisible Simultanée Ancienne identification illisible ou non conforme

N° tatouage N° insert

Joindre l'original de la carte de tatouage étranger Joindre l'original de la carte d'identification

IDENTIFICATEUR AYANT COMMANDÉ **AYANT IDENTIFIÉ** N° d'inscription à l'Ordre

Nom

Prénom

Cachet et signature de l'identificateur

Le loi N° 76-17 du 6 janvier 1976 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du gestionnaire mentionné en tête de ce document.

Ft blanc : à retourner à la SIEV daté et signé - Ft jaune : à conserver pour vos archives - Ft rose : à remettre au détenteur de l'animal

Voici l'explication du SIEV, telle que nous l'avons comprise, des différents points nouveaux de ce formulaire :

- **Détenteur :**

La personne qui fait tatouer ou pucer l'animal n'est plus dénommé son propriétaire mais son détenteur. En effet, le certificat d'identification d'un animal n'est pas considéré comme une preuve légale de propriété. Seul l'est le contrat de vente, que le vétérinaire qui identifie l'animal ne demande pas en général.

Le nouveau cahier des charges du SIEV impose que le détenteur soit **une seule personne** (physique ou morale) : on ne peut donc plus avoir de cartes d'identification à deux noms (M. untel et Mme Unetelle). Le LOOF va devoir s'aligner et prendre cela en compte. En effet, jusqu'à présent, les affixes par exemple peuvent être pris à plusieurs noms (bien que ceci ne soit pas recommandé car souvent source de conflits ultérieurs entre les parties). Dans ce cas, la délivrance de pedigrees devra pouvoir être faite lorsque la carte d'identification de la femelle est à un seul des noms des propriétaires de l'affixe.

- **Particulier/professionnel :**

Il s'agit de permettre aux professionnels de l'animal qui ont un SIRET (donc par exemple les animaleries ou établissements de garde, mais aussi les éleveurs professionnels) de gérer directement eux-mêmes les transferts des animaux qu'ils ont fait identifier, ou les modifications sur leurs propres coordonnées. Si le SIRET est renseigné, alors le SIEV va attribuer au professionnel un accès avec mot de passe sur www.siev.fr. Le SIEV contacte petit à petit les éleveurs concernés pour constituer son fichier de professionnels. Par la suite, les particuliers pourront aussi avoir un accès pour signaler un changement de coordonnées par exemple.

Voici la page d'accueil du site www.siev.fr :



SIEV
112 - 114 avenue Gabriel Péri - 94246 L'Hay les Roses Cédex
N° TEL 01 55 01 08 00
Mail informations@siev.fr

Inconnu Inconnu

Accueil Téléchargement

IDENTIFICATEURS  Vous êtes vétérinaire inscrit à L'Ordre National des Vétérinaires. Accès Identificateurs	PROFESSIONNELS  Vous êtes marchands ou établissements de garde. Accès Professionnels
DETENEURS PARTICULIERS  Vous êtes détenteur particulier d'un chat ou d'un furet identifié et en possession d'une carte d'identification porteuse d'un code confidentiel... Accès Detenteurs Particuliers	LIVRE DES ORIGINES  Vous êtes en charge de la Gestion d'un Livre des Origines. Accès Livre des Origines

A noter que le n° de SIRET ne doit être indiqué que si le détenteur a une activité relative à la détention ou vente d'animaux (professionnel au sens du code rural, donc pour les éleveurs ceux qui font au moins deux portées dans une année), cela n'a rien à voir avec la case « personne morale » qui indique juste que le détenteur n'est pas une personne physique (par exemple, cas d'une clinique qui possède des chats, etc.)

Mais la différence de traitement entre particulier et professionnel ne s'arrête pas là...

Lorsque le détenteur est un particulier, le SIEV émet une carte d'identification définitive qui lui est envoyée par courrier. Lorsqu'il s'agit d'un professionnel, alors seul un « **document de traçabilité** » lui est transmis, en général par email. Ce n'est que lorsque ce professionnel vendra le chat à un particulier que la carte d'identification « classique » sera générée et envoyée au nouveau détenteur. Le transfert pourra être fait par le professionnel directement sur le site www.siev.fr. NB : dans le cas où un éleveur professionnel garde un chat de sa « production », il lui suffit d'appliquer la procédure standard de transfert d'un professionnel à un particulier, mais en mentionnant ses propres coordonnées comme nouveau détenteur, il recevra alors la carte d'identification.

Dans tous les cas, le SIEV ne demande plus la signature des deux parties en cas de transfert, mais uniquement celle de la personne qui transfère. Ceci est bien visible sur le verso d'une carte d'identification (voir page suivante).

- **Animal :**

Première nouveauté dans cette rubrique : il y a distinction entre les animaux de race (inscrits au livre des origines) ou non. La liste des races est alignée sur celle du LOF (chiens) ou du LOOF (chats). En ce qui concerne les chats, ont été rajoutés aux races du LOOF deux types raciaux : « chat de maison » et « européen »... Le SIEV nous a indiqué que la grande majorité des chats non inscrits à un livre des origines sont à ce jour enregistrés par les vétérinaires en tant qu'« européen » (NB : la race LOOF est « european shorthair »). A noter que, sur la carte d'identification définitive, la rubrique s'intitule « type racial » que ce soit pour un chat inscrit au LOOF ou non.

Seconde nouveauté : alors que pour les chats non inscrits au LOOF seul figure un nom (le « nom d'usage »), pour les chats de race figurent deux noms : le **nom de naissance** et le **nom d'usage**. Le nom de naissance (qui est donc celui du pedigree) ne peut pas être changé par le détenteur, alors qu'il peut faire modifier à sa guise le nom d'usage. Cela paraît bien, le seul problème est que, pour tous les chats enregistrés sur la base de l'ancien certificat provisoire (où ne figure qu'un seul « nom »), ce nom est rentré par le SIEV comme nom d'usage MAIS n'est pas enregistré comme nom de naissance. Ce problème a été soulevé auprès du SIEV, qui nous a indiqué que l'éleveur peut demander la correction en renvoyant au SIEV l'original de la carte sur laquelle il demande que le nom soit mis en nom de naissance. Les anciens certificats ne devraient plus être trop nombreux (le SIEV nous a indiqué que tous les transpondeurs livrés aux vétérinaires après le 1^{er} février étaient accompagnés du nouveau formulaire).

La présentation du nouveau certificat (recto)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Société d'Identification Électronique Vétérinaire
 112-114 avenue Gabriel Péri - 94246 L'Hay-Les-Roses Cedex
 Tél. : 01 55 01 08 00 439 548 165 R.C.S. PARIS



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez de recevoir le certificat et la carte d'identification de votre animal.
 Vous devez conserver le certificat (partie haute du document) : Il vous sera utile si vous avez des modifications à faire (cf verso).
 Vous pouvez détacher la carte d'identification (partie basse du document) afin de la conserver avec vous.

DÉTENTEUR

La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du gestionnaire mentionné en titre de ce document.

Téléphone 1

Téléphone 2

CERTIFICAT D'IDENTIFICATION

IDENTIFICATION		IDENTIFICATEUR	N° CSO
	Date Emplacement G.J.G	DR VR	
Insert N°	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tatouage N°	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ANIMAL

Nom de naissance

Nom d'usage

Sexe Né(e) le

Type racial

Robe

Poil

Pays de naissance ou de provenance



CARTE D'IDENTIFICATION D'UN CHAT

IDENTIFICATION		DÉTENTEUR	
	Date Emplacement G.J.G		
Insert N°	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tatouage N°	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ANIMAL

Nom de naissance

Nom d'usage

Sexe Né(e) le

Type racial

Robe

Poil

Pays de naissance ou de provenance

La présentation du nouveau certificat (verso)

DEMANDE DE MODIFICATIONS OU DÉCLARATION D'UN ÉVÈNEMENT

Le formulaire ci-dessous doit être utilisé lors de changements relatifs au détenteur actuel : changement d'état civil (mariage, divorce...), changement de coordonnées ou lors de changement de détenteur. Il peut être également utilisé pour déclarer le décès de l'animal ou le changement de son nom usuel. Après modification, il suffit de renvoyer le formulaire plié en deux à l'adresse indiquée ci-contre.

- Modification des coordonnées du détenteur actuel.
- Changement du détenteur
- Décès de l'animal
- Changement du nom de l'animal

date de l'évènement :

Signature du détenteur actuel (obligatoire) :

LETTRE PRIORITAIRE

T

20 g
Validité permanente

SIEV-SNVEL
AUTORISATION 43108
94249 L'HAY LES ROSES CEDEX

DÉTENTEUR : *(il peut être détenteur possible)*

Le détenteur est un particulier Le détenteur est un professionnel

M. Mme Mlle N° de SIRET

Personne morale _____

Nom _____

Raison sociale

Prénom _____

Étage-Escalier _____

Appartement

Bâtiment-Résidence _____

N° de voie _____ Voie _____

Lieu-dit ou Boîte Postale _____

Code postal _____ Localité _____

Pays _____


Téléphone 1 _____ Téléphone 2 _____

ANIMAL *International*

La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du gestionnaire mentionné au tête de ce document.

Nom d'usage _____


La réglementation en vigueur impose que toute modification de situation soit signalée au gestionnaire du fichier dès qu'elle se produit : Changement de détenteur, d'adresse, d'état civil. Pour cela utilisez le formulaire au ci-dessus.



**Société d'Identification
Électronique Vétérinaire-FNCDAC**
112-114 avenue Gabriel Péri
94246 - L'HAY LES ROSES CEDEX

TÉLÉPHONE : 01 55 01 08 08
FAX : 01 55 01 08 04

www.fnf.fr



CARTE D'IDENTIFICATION

